

PROJET SAISON 2022/2023

1. CATÉGORIES D'ÂGES SAISON 2022/2023

- Masculins : -11, -13, -15 et -18 ans
- Féminines : -9, -11, -13, -15 et -18 ans
- Mixtes : -7, -9 ans et -11 ans sous certaines conditions

CATÉGORIES	ANNÉES D'ÂGES AUTORISÉES	SURCLASSEMENT AUTORISÉ EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
Plus de 16 ans Masculins	2005 et avant	2006 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB)
Plus de 16 ans Féminins	2005 et avant	2006 et 2007 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB)
Moins de 18 ans M/F	2005, 2006, 2007	2008 (dans le respect des articles 36.2.2 ou 36.2.4 des RG FFHB)
Moins de 15 ans M/F	2008, 2009, 2010	2011 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 13 ans M/F	2010, 2011, 2012	2013 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 11 ans M/F	2012, 2013, 2014	2015 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 9 ans M/F	2014, 2015, 2016	Aucun surclassement autorisé
Moins de 7 ans M/F	2016, 2017, 2018	Aucun surclassement autorisé
Baby Hand	2018 et après	Aucun surclassement autorisé

2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC VAL D'OISE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 111 des règlements généraux de la FFHB sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur le Comité du Val d'Oise, en application de leur article 1 er : « les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHB. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle ».

2.2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

2.2.1. Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le Comité du Val d'Oise.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le Comité du Val d'Oise, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHB fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier du Comité du Val d'Oise. En cas d'omission dans le guide financier Val d'Oise, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

2.2.3. Aménagement des règlements généraux de la FFHB

Durée des matchs et tournoi

Règles aménagées équipes jeunes

2.2.3. Formalités administratives préalables à une rencontre départementale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'hand.

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC Val d'Oise **au plus tard 15 jours avant la date prévue** de la rencontre précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque **le délai de 15 jours serait impossible à respecter**.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de l'application de la sanction.

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par Forfait.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC Val d'Oise dans un délai de dix jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicité par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de trente jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHB. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante.

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

2.2.4. Modification de date, d'horaire et de lieu de rencontre

Toute demande de modification de date (et /ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement sur Gest'hand.

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- Préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC
- Proposer une nouvelle date de rencontre (et /ou d'horaire et/ou lieu)

Le club adverse doit répondre, également via Gest'hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 10 jours, à cette demande. En cas de refus il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

La COC Val d'Oise ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail.

La COC Val d'Oise se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier du Comité du Val d'Oise et ne rentrant pas dans les cas définis dans le guide financier de la FFHB.

2.2.5. Communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel **FDME** (sauf cas de force majeure) :
- Avant 12h le lundi

Une pénalité financière de **10 €** est appliquée si la FDME n'a pas été envoyée dans les délais

Une pénalité financière de **20 €** est appliquée si la FDME n'est pas parvenue 4 jours ouvrés après le dimanche.

Si la FDME n'est pas parvenue avant le 7ème jour ouvré suivant le dimanche. **Le match est perdu par pénalité pour le club responsable de l'envoi et une amende de 30 € est appliquée.**

2.2.6. Modalités de classement

Voir articles 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 du règlement général des compétitions nationales.

2.2.7. Brûlage

Le brûlage N/2 est pris en compte pour les équipes + 16 ans. Pour les -15 ans à -17 ans, 3 joueurs brûlés seront autorisés à jouer dans une division de niveau inférieur dans la même catégorie d'âge. Pas de brûlage pour les équipes -13, -11 et -9 ans.

2.2.8. Horaires des rencontres

CATÉGORIES	DATES	POSSIBILITÉS
+16 ans masculins +16 ans féminins	Le samedi soir à partir de 18h00 (début) et 22h30 (fin)	
	La semaine (sauf vendredi) à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le vendredi à partir de 20h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-18 ans masculins -18 ans féminins	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 21h30 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-15 ans masculins -15 ans féminins	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 19h30 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-13 ans masculins -13 ans féminins -11 ans masculins -11 ans féminins -9 ans mixtes	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 19h00 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-9 ans mixtes -7 ans mixtes	Le samedi matin à partir de 10h00	Après accord écrit entre les clubs

3. CHAMPIONNATS ADULTES

3.1. CHAMPIONNATS MASCULINS (+16 ANS) SAISON 2022/2023

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Composition

Une poule de douze équipes en matches A/R soit 22 rencontres dans la saison.

Titre et Accession

A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise, accède au championnat Régional.

Si l'équipe classée première est une équipe réserve, celle-ci devra répondre aux exigences ligue IDF pour accéder au championnat régional.

Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles du championnat régional.

Accession / Relégation voir tableau montée et descente.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

2ÈME DIVISION TERRITORIALE

Composition

Une poule de neuf équipes en matches A/R soit 18 rencontres dans la saison.

Titre et accession

A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise Excellence, accède à la 1ère Division Territoriale.

Voir tableau montée et descente.

3.2. CHAMPIONNATS FÉMININS (+16 ANS) SAISON 2022/2023

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Composition

Une poule de douze équipes en matches A/R soit 22 rencontres dans la saison.

Titre et Accession

A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise, accède au championnat Régional.

Si l'équipe classée première est une équipe réserve, celle-ci devra répondre aux exigences ligue IDF pour accéder au championnat régional.

Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles du championnat régional.

Voir tableau montée et descente.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

4. GÉNÉRALITÉS MASCULINES ET FÉMININES

- a. La COC Val d'Oise, en liaison avec les cadres techniques, est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions départementales et de la composition des poules départementales.
- b. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi la saison N-1 et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- c. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié souverainement par la COC Val d'Oise.

5. COMPÉTITIONS JEUNES

5.1. MASCULINS

Les formules de championnats jeunes masculins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Délégations Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Masculins :

Le Comité Val d'Oise a 6 ayants droits pour l'accession Région.

Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.

À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :

Le Comité Val d'Oise a remodelé les championnats, en y ajoutant des matchs de délayage ainsi qu'une formule sous forme de Final 4. Afin de décerner le titre de Champion du Val d'Oise, nous organiserons un Final 4 entre les 4 meilleures équipes sur un week-end pour la 1ère Division Territoriale seulement.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.2. FÉMININES

Les formules de championnats jeunes féminins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Délégations Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Féminins :

Le Comité Val d'Oise a 5 ayants droits pour l'accession Région en -15 ans et 4 ayants droits pour l'accession Région en -18 ans.

Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.

À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :

Le Comité Val d'Oise a remodelé les championnats, en y ajoutant des matchs de délayage ainsi qu'une formule sous forme de Final 4. Afin de décerner le titre de Champion du Val d'Oise, nous organiserons un Final 4 entre les 4 meilleures équipes sur un week-end pour la 1ère Division Territoriale seulement.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.3. TOURNOIS -11 MASCULINS ET FÉMININS (2012, 2013, (2014))

Warmup les weekends du 02 et 09 octobre 2022. Brassage en tournoi à 3 les weekends du 20, 27 novembre et 4 décembre 2022 puis match en poule à compter du 15 janvier 2023.

5.4. TOURNOIS -9 MIXTES (2014, 2015, (2016))

Warmup les weekends du 02 et 09 octobre 2022 puis 8 tournois à 3 ou 4 sur la saison.

5.5. PLATEAUX -7 ANS (2016, 2017, (2018))

4 week-end proposés par le Comité Val d'Oise : Pitchouns Games

5.6. BABYHAND (2018 ET APRÈS)

La pratique Baby Hand est propre à chaque club.